



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/792  
16 juillet 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 16 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR  
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE SIERRA LEONE AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un discours prononcé devant le Parlement par le Président de la République de Sierra Leone, M. Ahmad Tejan Kabbah, concernant l'Accord de paix de Lomé entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni de Sierra Leone (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Fode M. DABOR

ANNEXE

Discours prononcé devant le Parlement par le Président  
de la République de Sierra Leone sur la signature à Lomé  
de l'Accord de paix global entre le Gouvernement sierra-  
léonais et le Front révolutionnaire uni

Lorsque mon gouvernement a pris ses fonctions, notre politique avait un double objectif. Premièrement mettre fin à une guerre que nous n'avions pas commencé et deuxièmement donner à tous les Sierra-Léonais la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Il y a deux jours, dans un discours que j'ai prononcé avant mon départ pour Lomé, j'ai annoncé à la nation que malgré les informations contradictoires reçues au cours des jours et des heures qui avaient précédé, j'avais des raisons de croire que nous étions sur le point de conclure avec le RUF un accord qui donnerait une paix réelle et durable à notre pays. Je suis heureux de vous annoncer que nos espoirs sont devenus réalité. Hier, 7 juillet, j'ai signé, au nom de tous les Sierra-Léonais épris de paix, un document qui, par la grâce de Dieu, jettera les fondements d'une paix durable qui nous échappait depuis plus de huit ans.

Aujourd'hui, les Sierra-Léonais ont toutes les raisons de chanter et de crier leur joie. Je souhaite cependant que la célébration de cet événement historique sera ponctuée de moments de prière, d'actions de grâce et de recueillement. Je sais que nous avons tous prié pour notre pays et pour que prenne fin le conflit armé qui depuis neuf ans le dévastait. Mais, la signature de l'Accord de paix, loin de faire taire nos prières, devrait au contraire nous inciter à redoubler d'ardeur car cet accord n'est que le début d'un long et douloureux voyage sur le chemin de l'apaisement et de la réconciliation nationale.

Nous aurons tout le temps d'examiner, d'expliquer, de débattre, d'analyser et d'interpréter la teneur de l'Accord de Lomé et mon gouvernement veillera à ce que chaque citoyen puisse participer à part entière à ce processus. À cette fin, une stratégie nationale et globale de sensibilisation sera élaborée et mise en application par le Ministère de l'information, de la communication, du tourisme et de la culture, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse, de l'éducation et des sports; de la Commission nationale de la démocratie et des droits de l'homme; de la Commission nationale de reconstruction, de réhabilitation et de réinstallation; et du Comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Je me rendrai moi-même en visite à travers le pays dans le cadre de cette stratégie.

Mon gouvernement a l'intention de présenter dans les jours qui viennent un projet de loi dans lequel sera repris l'Accord de Lomé. Le Ministre de la justice, qui a dirigé la délégation sierra-léonaise lors des pourparlers de paix, se tiendra à la disposition du Parlement pour apporter des éclaircissements sur tous les articles de l'Accord. Je souhaiterais cependant aujourd'hui évoquer brièvement l'esprit de Lomé et souligner à votre intention quelques-unes des principales dispositions de l'Accord.

Comme je l'ai rappelé dans mon allocution radiodiffusée que j'ai adressée à la nation il y a deux jours, lorsque nous avons décidé d'entamer des négociations avec le RUF, nous savions que la route serait difficile. Nous savions qu'il nous faudrait faire des compromis. Toutefois, dans le discours que j'ai prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire, le 11 juin dernier, j'ai aussi rappelé que nous nous étions engagés dans le dialogue avec la conviction que l'État tirait sa puissance et son autorité du peuple et que ce principe était le fondement de notre Constitution. Je vous avais aussi donné l'assurance que dans la poursuite de la paix que nous appelions tous de nos vœux, nous n'hypothéquions pas ce principe fondamental du gouvernement démocratique.

Je peux vous affirmer que l'Accord que nous avons signé hier avec le RUF ne viole en aucune manière ces principes fondamentaux. Nous sommes en outre parvenus à faire respecter et à préserver le caractère sacré de notre Constitution.

Durant les négociations avec le RUF, d'aucuns, à Lomé et ailleurs, disaient que le Gouvernement avait beaucoup à donner mais que les rebelles du RUF, en revanche, qui avaient passés près de neuf ans dans la brousse, n'avaient eux rien à offrir. Je suis sûr qu'il y en a aujourd'hui qui disent que le Gouvernement a beaucoup, voire beaucoup trop, concédé au RUF tandis que le RUF pour sa part n'a fait que très peu de concessions, voire aucune. Je ne doute pas cependant que vous conviendrez avec moi qu'après tant de peines et de souffrances, après tant de vies perdues et de biens détruits, ce serait un mauvais service à rendre à la nation et à ceux qui ont survécu au conflit que de juger l'Accord de paix uniquement en termes de concessions consenties ou non. En tout état de cause, les concessions qui ont été faites doivent être mesurées au regard des exigences initiales et constantes du RUF.

Je suggère que nous retenions d'abord de Lomé ce que l'Accord aura apporté à notre peuple : la paix et la fin des souffrances.

Nos priorités en ce qui concerne l'après-conflit et la sécurité actuelle, telles qu'elles découlent de l'Accord de Lomé, sont les suivantes :

D'abord et avant tout, toutes les hostilités ont maintenant pris fin. Tous les combattants du RUF, du CDF et des groupes paramilitaires seront désarmés et démobilisés par une force neutre composée de l'ECOMOG et d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies. Le retrait progressif de l'ECOMOG interviendra simultanément avec la formation et le déploiement progressifs des forces armées sierra-léonaises restructurées. Des dispositions sont prévues concernant une assistance technique aux fins du recensement, de l'élimination ou de la destruction des engins explosifs non éclatés, des mines antipersonnel et autres armes dangereuses du même ordre. Les victimes de la guerre bénéficieront d'un fonds d'affectation spéciale et un programme élargi de désarmement, de démobilisation et de réintégration permettra d'assurer une aide sociale à tous les anciens combattants et de faciliter leur réinsertion.

J'ai le plaisir de vous annoncer à cet égard que pour mettre rapidement en route le programme de désarmement et de démobilisation, essentiel pour que soit effectivement appliqué l'Accord de Lomé, j'ai remis aujourd'hui même une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, le priant de déployer d'urgence des forces de maintien de la paix supplémentaires en Sierra Leone. J'ai reçu l'assurance que la question serait examinée d'urgence par le Conseil de sécurité.

L'un des plus importants articles de l'Accord de Lomé est celui qui prévoit la création d'une Commission de gestion des ressources stratégiques de la reconstruction nationale et du développement (CMRRD). Vous vous rappellerez que dans l'allocution que j'avais prononcée lors de l'ouverture du Parlement en 1998, j'avais exprimé ma consternation devant le fait que le peuple de ce pays n'avait pas profité des nombreuses ressources minérales dont nous disposons, en particulier l'or et les diamants. J'avais fait valoir alors que l'État subventionnait en fait les activités de ceux qui exploitaient ces ressources au lieu de tirer des revenus de leurs activités. Je suis donc heureux de vous informer qu'avec les dispositions de l'article portant création de la commission, de telles pratiques appartiendront au passé. Désormais, le peuple de ce pays recueillera pleinement les fruits de l'exploitation de notre or et de nos diamants.

L'Accord de paix que nous avons signé hier à Lomé est le second signé avec le RUF. Vous vous rappellerez qu'en novembre 1996 nous avons signé l'Accord de paix d'Abidjan. Aussi, je suis certain que bien des gens se demandent avec inquiétude si nous réussirons cette fois-ci à instaurer une paix durable. Pour ma part, je suis persuadé, permettez-moi de l'affirmer, qu'aujourd'hui nous réussirons. Ma confiance repose sur le fait qu'il y a d'importantes différences non seulement entre la situation actuelle et celle qui régnait à l'époque mais également dans la lettre et l'esprit des deux accords.

En premier lieu, des pays comme le Libéria, le Burkina Faso et la Libye ont pleinement participé au processus de négociation et leurs dirigeants se sont engagés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer l'application intégrale de l'Accord de Lomé.

Deuxièmement, l'Accord de Lomé crée un Comité conjoint de mise en oeuvre de l'Accord comportant une importante participation de la communauté internationale qui sera chargée du suivi de sa mise en oeuvre. Une preuve manifeste du sérieux avec lequel est abordée cette tâche est le fait que les membres du Comité des Sept sur la Sierra Leone de la CEDEAO ont déjà convenu de se rendre en août dans le pays pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord.

Une troisième différence importante entre l'Accord de paix d'Abidjan et l'Accord de Lomé sont les garanties prévues par ce dernier pour assurer la sécurité de tous les Sierra-Léonais.

Je voudrais faire remarquer ici que la signature de l'Accord de paix de Lomé marque la fin du processus de rétablissement de la paix. Mais elle marque aussi le début d'un autre processus difficile – la consolidation et le maintien de la paix et la réconciliation nationale. Si nous sommes incapables de consolider et de maintenir la paix, de mettre à profit les résultats obtenus à

Lomé, nous priverons nos enfants du droit à la vie et du droit à vivre, sans crainte, dans la paix et la sécurité, que Dieu leur a donnés.

Je voudrais donc, comme je l'ai fait à Lomé, que l'Accord soit dédié et légué à tous les enfants sierra-léonais – aux milliers d'entre eux – morts, estropiés, orphelins, déplacés, victimes de sévices et sans abri. Sans oublier ces enfants auxquels on a donné des armes pour qu'ils tuent leurs aînés. Pensons à l'esprit de l'Accord et aux promesses qu'il offre pour eux et pour tous les autres Sierra-Léonais.

C'est pourquoi, dans l'esprit de Lomé, comme première mesure visant à consolider la paix, mon gouvernement prendra les mesures législatives appropriées pour faire libérer les personnes accusées de trahison ou condamnées pour ce délit et leur accorder une amnistie. Ceci a déjà été fait pour le caporal Foday Sankoh. J'exhorte tous les Sierra-Léonais à accueillir ces prisonniers parmi eux afin que nous puissions engager le difficile processus de guérison des nombreuses blessures infligées par tant d'années d'un conflit brutal. Dans la situation actuelle, il importe qu'aucune partie ne se livre à des représailles. Je sais que ce sera difficile pour beaucoup d'entre nous, mais, si nous voulons consolider la paix, nous devons nous abstenir d'actes de ce type. Puis-je ajouter que le moment est venu pour nous tous de commencer à développer une culture de confiance mutuelle.

Dans le même esprit, je crois que notre peuple mérite des excuses, ou tout au moins, une déclaration solennelle exprimant les regrets et la grande tristesse qu'éprouvent tous ceux dont les activités, entreprises dans la poursuite de leurs objectifs, ont causé tant de souffrances à cette nation. Cette attitude, vous en conviendrez, est la condition préalable au pardon et à la réconciliation. Je suis donc heureux d'annoncer que le chef du RUF a exprimé de tels regrets hier, au cours de la cérémonie de signature de l'Accord de paix à Lomé.

Comme je l'ai déclaré à la séance d'ouverture du Parlement en juin de cette année, l'élément le plus fort de l'Accord de paix que nous avons signé hier est le fait que les Sierra-Léonais se sont engagés à ne plus jamais reprendre les armes ni recourir à la force dans le but de provoquer des changements dans le pays. C'est aussi l'engagement de régler pacifiquement, par le dialogue, tous les différends et injustices passés, présents et futurs. Ces engagements s'inscrivent dans l'esprit de Lomé.

Je crois aussi que, lorsqu'on examine l'Accord de paix de Lomé, il convient de considérer le fait que, si nous sommes responsables du conflit auquel il vient d'être mis fin, nous n'en portons pas seuls la responsabilité. De même, nous sommes responsables des décisions prises pour le régler, mais nous ne sommes pas les seuls responsables. La Sierra Leone est membre de la CEDEAO, de l'OUA, du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies. Nos problèmes et nos aspirations doivent être considérés dans une perspective régionale, sous-régionale et internationale. Nous ne sommes pas seuls. Nous avons des amis, des alliés, des bienfaiteurs et des partenaires fidèles et fiables qui ont tous, de diverses manières, contribué à tracer les grandes lignes du voyage commencé hier lors de la signature de l'Accord de paix. Garants de l'Accord, nous ne doutons pas qu'ils feront route avec nous pour en surveiller la mise en

oeuvre et continuer à nous aider dans nos efforts de consolidation de la paix et de reconstruction nationale. Enfin, considération primordiale, en raison de notre triste expérience, en particulier en ce qui concerne la situation dont nous avons hérité en matière de sécurité, nous avons maintenant mis en place un système qui nous permettra de ne plus jamais être pris par surprise.

À tous les Sierra-Léonais, ici et à l'étranger, à nos frères et soeurs qui se trouvent aujourd'hui dans des camps de réfugiés ou vivent déplacés à l'intérieur du pays, je donne l'assurance que la décision prise, aussi pénible qu'elle puisse l'être pour certains d'entre eux, l'a été au nom des intérêts supérieurs du pays. Sans la paix, nous ne pouvons survivre en tant que nation. Je vous demande donc de considérer l'Accord comme un pas obligé et indispensable sur la voie d'une paix et d'une prospérité durables. Conformément au nouvel esprit de paix, à partir d'aujourd'hui le couvre-feu sera appliqué de 20 heures à 7 heures du matin.

En conclusion, je voudrais exprimer, au nom de tous les Sierra-Léonais, nos sincères remerciements au Président Eyadema du Togo, qui a accueilli les pourparlers de paix, et au Président Obasanjo du Nigéria, dont l'initiative a donné un nouvel élan au processus de rétablissement de la paix. J'exprime également, en votre nom, ma sincère gratitude aux pays qui ont fourni des contingents – Nigéria, Guinée, Ghana et Mali. Je remercie particulièrement le Nigéria et la Guinée qui, au cours des neuf dernières années, ont assumé une si lourde part des tâches de sécurité. Notre reconnaissance va également à la Grande-Bretagne, à la Chine, aux États-Unis, à la CEDEAO, à l'OUA, au Commonwealth, à l'Organisation des Nations Unies et à tous les autres pays et organisations qui, de quelque manière, nous ont aidés à parvenir à la situation actuelle.

En tant que nation, nous sommes enfin passés de l'obscurité à la lumière. Dieu fasse que l'Accord de paix que nous avons signé hier à Lomé scelle véritablement une paix juste et durable dans notre pays bien-aimé.

Je vous remercie.

-----